

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des Dotations de l'État et du Contrôle Budgétaire  
Affaire suivie par Elisabeth PRUVOST  
Tél. : 03.21.21.22.79  
elisabeth.pruvost@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le - 5 MARS 2019

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'établissements publics  
de coopération intercommunale à fiscalité propre  
Mesdames et Messieurs les maires

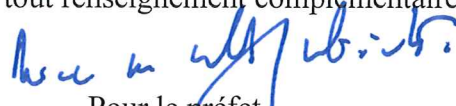
**Objet :** Guide pratique des attributions de compensation

Je vous prie de trouver en pièce jointe un **guide pratique relatif aux attributions de compensation** rédigé par la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur.

Cette nouvelle version enrichit le guide publié en juin 2017. Elle répond à de nouvelles questions sur le fonctionnement de l'attribution de compensation définie par l'article 1609 nonies C du code général des impôts et présente les principales données financières et budgétaires liées à celle-ci.

Le guide accompagné de la présente sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département dans l'espace collectivités territoriales rubrique *finances locales / dotations-FCTVA / circulaires*.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

Marc DEL GRANDE

En copie à :

- Madame la sous-préfète et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques
- Monsieur le président de l'association des maires du Pas-de-Calais